Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1925)

Heft: 62

Rubrik: Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Abus de la désignation "Fabrication Suisse" et de la Croix Fédérale

Le secrétariat général de l'Association « Semaine Suisse » a adressé à la presse le communiqué suivant aux conclusions duquel notre Chambre de Commerce s'associe sans réserve :

« La loi fédérale concernant les dispositions pénales en matière de registre du commerce et de raisons de commerce, entrée en vigueur le 1er août 1924, soumet à une peine l'utilisation d'emblèmes nationaux accompagnant le nom d'une firme ou d'une dénomination de commerce, pour autant qu'ils sont propres à induire en erreur sur la nationalité de l'entreprise. Cette disposition n'est cependant pas suffisante à écarter tout abus dans l'usage de la croix fédérale.

Il arrive par exemple que les emballages de marchandises ou les cartons sur lesquels elles sont fixées portent indûment des désignations faisant croire à l'origine suisse du produit. Tout récemment encore, nous avons eu connaissance d'un cas analogue.

Il s'agit, en l'espèce, de jarretières pour chaussettes à la marque « Galas », fabrication d'une maison étrangère possédant une « filiale » à Arbon. D'après les informations reçues, la marchandise arrive complètement terminée à la frontière : on ne procède, à Arbon, qu'aux dernières manutentions avant l'expédition à la clientèle (fixation de la jarretière sur le carton). Ces cartons portent, bien en évidence, la suscription « Fabrication suisse » ainsi que la croix fédérale.

Faut-il vraiment s'agiter pour quelques jarretières? nous dira-t-on. — C'est la question de principe qui nous préoccupe dans ce problème. La croix fédérale et la désignation « Fabrication suisse » doivent-elles persister longtemps encore à faire l'objet de ces abus? N'est-il pas temps qu'une loi fédérale vienne aussi établir des dispositions utiles pour enrayer tous ces cas?

Le congrès de l'Union internationale pour la protection industrielle, qui se réunira en octobre prochain à la Haye, a inscrit à son programme la lutte contre l'utilisation des armoiries publiques. Espérons que ce sera là le point de départ nécessaire à l'établissement d'une réglementation également sur le terrain fédéral.

En attendant, nous considérons qu'il est de notre devoir d'appeler l'attention des intermédiaires du pays ainsi que de la population sur les stratagèmes de cette sorte. Les uns et les autres ont tout intérêt à voir cesser l'abus de nos emblèmes nationaux et, par leur attitude, ils peuvent collaborer à cette œuvre. »

Questions Suisses

Faits, Chiffres et Nouvelles

Recettes des douanes suisses

(en milliers de francs)

MOIS	1924	1925	Augm.	Dimin.
Janvier...	14.167	15.609	1.442	—
Février...	14.947	15.073	126	—
Mars.....	16.447	16.554	107	—
Avril....	16.097	16.037	—	60
Mai.....	16.000	15.833	—	168
Juin.....	14.972	15.342	370	—
Juillet....	14.726	15.324	598	—
TOTAUX...	107.357	109.772	2.415	—

Pour les sept premiers mois de 1925, l'augmentation sur les chiffres de la même période en 1924, a donc été de 2.415.000 francs.

Le personnel fédéral.

D'après la statistique établie au 30 juin 1925, l'effectif du personnel au service de la Confédération s'élève à un total de 66,703, dont 30,999 dans l'adminisrtation générale et 35,704 dans les C.F.F. Dans l'administration générale, le nombre des fonctionnaires a diminué de 438 depuis la fin de 1924; dans les C.F.F., le chiffre a augmenté de 359. Le département qui compte le plus grand nombre de fonctionnaires est celui des Postes et Chemins de fer qui en a 20,990; vient ensuite le département militaire avec 4,861 et le département des Finances et Douanes avec 3,182 fonctionnaires.

Emigration.

Durant la première moitié de l'année 1925, le nombre des personnes qui ont quitté la Suisse pour se rendre dans les pays d'outre-mer s'est élevé à 2.017 contre 1.658 l'année dernière.

Les femmes dans l'Industrie suisse.

Depuis vingt ans, on constate dans l'industrie suisse, comme dans de nombreux autres pays, une augmentation toujours croissante de la main-d'œuvre féminine. En 1900, en effet, on comptait 445.000 femmes exerçant un métier. Ce chiffre a passé en 1920 — dernier recensement fédéral — à 591.000. C'est surtout dans les industries du lin et la montre que la proportion des femmes est importante par rapport aux hommes.

Des Ecoles françaises à Berne.

Le comité fédératif romand vient de présenter au Conseil fédéral une demande aux fins d'obtenir la création de classes françaises à Berne pour

les enfants des fonctionnaires fédéraux, originaires de la Suisse romande. Ce comité, présidé par M. Marc Henrioud, secrétaire du Bureau international des postes, agit au nom d'une vingtaine de sociétés romandes de la ville fédérale. La requête dont il s'agit est contresignée par le comité d'initiative des classes françaises dont le président est M. Richard Bovet-Grisel, journaliste.

Les postes et télégraphes.

Les recettes de l'administratinn postale ont notablement augmenté dans le mois de juin. L'excédent des recettes se chiffre par fr. 660,000 contre fr. 172,000 au mois correspondant de l'année dernière. Les rentrées se sont élevées à 10,14 millions et les dépenses à 9,48 millions. L'excédent global des recettes se monte, pour les six premiers mois de l'année, à fr. 1,717,000. L'excédent figure au budget de 1925 pour la somme de 6,26 millions.

Le solde du compte d'exploitation des télégraphes et téléphones s'est monté à 2,49 millions de francs contre 2,06 millions en juin 1924. Les recettes totales ont atteint 5,2 millions, dont fr. 504,000 au compte du trafic télégraphique et 4,5 millions à celui du trafic téléphonique. Les frais d'exploitation se sont élevés à la somme de 2,71 millions. Jusqu'à la fin de juin dernier, l'excédent des recettes atteignait 14,1 millions contre 13,19 millions durant la première moitié de 1924.

L'Exposition nationale d'Agriculture à Berne.

Rappelons que la neuvième exposition suisse d'agriculture, de sylviculture et d'horticulture aura lieu à Berne du 12 au 27 septembre 1925.

Cette exposition comprend les groupes suivants: 1, encouragement à l'agriculture; 2, constructions agricoles, génie rural et mensuration cadastrale; 3, art vétérinaire et protection des animaux; 4, cultures (champs et prairies); 5, arboriculture; 6, viticulture; 7, horticulture et culture potagère (maraîchère); 8, espèce chevaline; 9, espèce bovine; 10, espèce porcine; 11, espèces ovine et caprine; 12, aviculture et cuniculture; 13, apiculture et sériciculture; 14, espèce canine; 15, industrie laitière; 16, machines et instruments agricoles; 17, matières auxiliaires de l'agriculture; 18, sylviculture et chasse; 19, protection des oiseaux et entomologie appliquée; 20, pisciculture.

Exposition canine à Berne.

Pendant l'exposition nationale d'agriculture, une exposition canine aura lieu, à Berne, les 26 et 27 septembre. Elle comprendra des chiens du pays et des chiens actuellement à l'étranger, mais ayant été élevés en Suisse. On s'attend à une forte participation de chiens de races suisses, tels que chiens bergers, du Saint-Bernard, de garde, etc...

L'Exposition internationale de T. S. F. à Genève.

Cette exposition qui aura lieu au « Palais électoral », du 9 au 20 septembre, s'annonce sous les plus favorables auspices. Aux stands consacrés à la Téléphonie et à la Télégraphie sans fil, se joindront cette année toutes sortes de nouveautés intéressantes dans le domaine du cinéma, des machines parlantes, jouets scientifiques, etc...

Tourisme

La Saison d'été en Suisse.

La saison d'été, sous le rapport du nombre des visiteurs étrangers, est excellente cette année. Les statistiques du mois de juillet accusent un nombre de voyageurs supérieur aux moyennes des années d'avant-guerre. Les stations de la Suisse française, du Valais, du lac des Quatre-Cantons, des Grisons, de l'Oberland bernois, d'Appenzell et de la Suisse orientale en général présentent une très bonne fréquentation, quelques-unes seront bientôt au complet. Néanmoins, on trouve toujours encore de la place, soit dans les grands hôtels de premier ordre, soit dans ceux plus modestes, ainsi que dans les pensions des différentes régions de la Suisse. Les communications parues récemment dans certaines journaux étrangers, suivant lesquelles il n'y aurait plus possibilité de trouver une chambre libre dans les hôtels suisses, ne sont pas conformes à la vérité, elles sont du moins très exagérées.

La fin du mois d'août verra le départ de beaucoup de touristes et il convient de rappeler à tous les amis de la Suisse que le mois de Septembre, qui est en général favorisé par un temps doux et radieux, est une saison particulièrement favorable aux visiteurs étrangers. Ils trouvent, en effet, moins de monde dans les hôtels, les trains et les bateaux et jouissent plus à leur aise de leur séjour.

Le Prix de pension dans les hôtels suisses.

Afin d'avoir une idée exacte des prix d'hôtels dans diverses stations internationales d'étrangers et de pouvoir les comparer entre eux, la rédaction de la revue *Le Grand Tourisme*, à Bruxelles, a demandé leurs tarifs à des maisons de même catégorie de Belgique, de France et de Suisse. Les réponses reçues permettent les constatations suivantes :

En Belgique (Ostende et Spa), le prix de pension varie entre 65 et 115 francs belges, en France,